OMPI

MM/A/XXIII/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 23 août 1991

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**UNION PARTICULIERE POUR L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES (UNION DE MADRID)**

# ASSEMBLEE

## Vingt-troisième session (9e session ordinaire)
## Genève, 23 septembre - 2 octobre 1991

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS AU PROJET ROMARIN

Mémorandum du Bureau international

INTRODUCTION

1. A sa vingt-deuxième session tenue à Genève du 24 septembre au 2 octobre 1990, l'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé à l'unanimité la mise en oeuvre du projet ROMARIN, étant entendu que l'investissement initial de 900.000 francs suisses serait financé à l'aide du fonds de réserve de l'Union de Madrid (voir le paragraphe 25 du document MM/A/XXII/2).

2. Il est rappelé que dans le cadre du projet ROMARIN le Bureau international diffusera, chaque mois à partir de 1992, deux disques compacts ROM, l'un contenant des renseignements à jour sur, initialement, 280.000 enregistrements internationaux en vigueur figurant dans le registre international des marques et l'autre contenant, initialement, environ 90.000 images de celles, parmi ces marques, qui contiennent des éléments figuratifs. On compte que ces nombres augmenteront avec le temps.

3. Il est rappelé en outre que dans le cadre du projet ROMARIN le Bureau international fournira gratuitement, à chaque pays membre de l'Union de Madrid et du Bureau Benelux des marques, un poste de travail sur disque compact ROM afin de lui permettre d'utiliser les disques ROMARIN.

4. Le présent rapport de situation a pour objet d'informer les membres de l'Union de Madrid des activités que le Bureau international a menées jusqu'au 5 août 1991 en exécution du projet ROMARIN.

ETABLISSEMENT DU CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL

5. En octobre 1990, le Bureau international a commencé d'établir un cahier des charges fontionnel pour le projet ROMARIN, compte tenu notamment de l'expérience acquise à partir de l'essai d'un certain nombre de disques compacts ROM actuellement sur le marché dans le domaine des marques.

6. Des déplacements ont aussi été effectués, à la fin de 1990, auprès de plusieurs sociétés qui produisent des disques compacts ROM et disposent de logiciels de publication et de recherche/extraction spécialement conçus pour être utilisés avec des disques de ce type. Ces sociétés étaient situées en Allemagne, aux Etats-Unis d'Amérique, en France et au Royaume-Uni.

APPEL D'OFFRES

7. Au début de 1991, le Bureau international a établi le projet du cahier des charges fonctionnel, puis il a mis ce document définitivement au point avec le concours d'un consultant extérieur. Le 12 avril 1991, l'appel d'offres relatif au logiciel du projet ROMARIN a été transmis à huit sociétés : Arcanum B.t. (Hongrie), BRS Software Products (Royaume-Uni), Dataware 2000 (Allemagne), EPS Bertelsmann (Allemagne), Jouve systèmes d'information (France), Nimbus Information Products (Royaume-Uni), Samson-Veldkamp bv (Pays-Bas) et Search Systems (Royaume-Uni).

8. L'appel d'offres contenait une introduction, une définition des objectifs du projet et trois annexes (annexe A : modalités et conditions de l'appel d'offres et du contrat; annexe B : teneur requise du dossier d'offre; annexe C : spécifications fonctionnelles du produit).

9. La date de clôture pour les offres avait été fixée au 27 mai 1991, et à cette date le Bureau international avait reçu cinq offres des sociétés suivantes : BRS Software Products (UK), Dataware 2000 (DE), EPS Bertelsmann (DE), Jouve systèmes d'information (FR) et Samson-Veldkamp bv (NL).

PROTOTYPE

10. A la fin mai, un prototype de disque contenant les données relatives à 10.000 enregistrements figurant dans le registre international des marques, ainsi que le texte des classifications de Nice et de Vienne, a été établi avec le généreux concours de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique.

11. Bien que toutes les fonctions qui seront offertes sur le produit ROMARIN final ne soient pas encore disponibles, les suivantes sont déjà possibles sur ce prototype :

a) recherche dans le fichier de 10.000 enregistrements internationaux, en fonction des paramètres suivants :

i) numéro d'ordre de l'enregistrement international;

ii) nom de la marque;

iii) date de l'enregistrement international;

iv) nom du titulaire;

v) date d'inscription de l'enregistrement au registre, conformément à la règle 17.1 du règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid;

vi) pays d'origine de l'enregistrement;

vii) classe(s) selon la classification de Nice;

viii) nom des pays auxquels s'applique l'enregistrement international;

ix) nom des produits ou services visés.

b) recherche dans le fichier de la classification de Nice en fonction des paramètres suivants :

i) tout mot de la liste alphabétique des produits et des services;

ii) toute classe de produits et de services;

iii) le numéro d'ordre des produits ou services dans la liste alphabétique de ces derniers;

c) recherche dans le texte du fichier de la classification de Vienne;

Note : Le texte des classifications de Nice et de Vienne est disponible sur le disque, essentiellement pour faciliter la recherche dans les enregistrements relatifs aux marques et rendre ainsi plus convivial l'accès aux disques ROMARIN.

12. Un manuel d'utilisation de ce prototype de disque n° 1 est en préparation; il sera prêt en même temps qu'une copie du prototype à l'occasion de la session de l'Assemblée de l'Union de Madrid qui se tiendra en septembre 1991. En la circonstance, le Bureau international fera à toute délégation intéressée une démonstration des fonctions du prototype de disque ROMARIN.

CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE

13. L'analyse des diverses offres reçues a été effectuée par un consultant auquel le Bureau international avait fait appel. C'est Jouve systèmes d'information, une société française, qui a été retenue pour ce marché. Le contrat avec cette dernière devrait être signé vers la fin septembre 1991.

14. Il est prévu que le Bureau international diffusera en septembre 1991 l'appel d'offres concernant les postes de travail sur disque compact ROMARIN, et que la première publication des deux disques susmentionnés (l'un contenant des données relatives à environ 280.000 enregistrements internationaux et l'autre environ 90.000 images), ainsi que la mise des postes de travail à la disposition des offices intéressés, interviendront au premier trimestre de 1992.

15. L'Assemblée de l'Union de Madrid est invitée à prendre note du présent rapport de situation.

[Fin du document]